

Master en étant passer au rattrapage?

Par **Sarah 000**, le 10/02/2022 à 11:36

Bonjour, je suis étudiante en L1 d'Histoire a la Sorbonne. Je n'est pas put passez un partiel car mon médecin m'avais arrêter. Mais la scolarité refuse de prendre mon certificat médical car je n'ai pas eu le Covid et pour eux ce n'est pas un motif valable. Je passerais donc la session de rattrapage de Juin . Je sais que cela me sera défavorable lors de mon entrée en Master. Mais est-ce que j'ai quand même une chance d'être accepter dans un master? (Pour l'instant mes notes ne sont pas catastrophique)

Par **Ablette**, le 10/02/2022 à 13:01

Bonjour,

quand vous arriverez en L3, la procédure de sélection Master se fera sur le portail, jetrouvemonmaster.fr, comme un Parcoursup en quelque sorte pour les masters et seules vos notes de L3, voir de L2 (et encore dans la présentation du système qui j'ai eu dans ma fac ils avaient l'air de dire que non) éventuellement seront prises en compte.

Par **Isidore Beautrelet**, le 10/02/2022 à 13:31

Bonjour

[quote]

Mais la scolarité refuse de prendre mon certificat médical car je n'ai pas eu le Covid et pour eux ce n'est pas un motif valable

[/quote]

Dans ma fac, un étudiant qui bénéficie d'une absence justifiée lors d'un examen **terminal** va aux rattrapes pour la matière concernée. En revanche, il est autorisé à composer en première session pour les autres matières.

En revanche, pour les absences COVID, un examen de remplacement peut être organisé avant les rattrapages.

Cette distinction est déroutante. Pourquoi traiter les cas COVID différemment des étudiants absents pour une autre maladie (ou tout autre motif justifié d'absence).

Il me semble que cette consigne viens du Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans votre fac, si j'ai bien compris, les choses sont encore plus ridicule : un étudiant absent à un examen est exclu de la 1ère session, sauf si c'est un cas COVID.
Une nouvelle fois je tiens à souligner l'absurdité de ce raisonnement

Toutefois pour répondre à votre question : non le fait que vous ayez obtenu votre L1 aux rattrapages ne vous sera pas préjudiciable. La plupart des jury ne demande que les relevés notes de la L3.

Pour ma part, j'ai été AJAC LD2/LD3 et n'ait finalement obtenu ma LD2 qu'avec des points de jury. Cela n'a pas empêché d'être pris en M2 (à l'époque la sélection se faisait entre le M1 et le M2) et de poursuivre en doctorat. Cependant, j'ai décollé en LD3 et obtenu de très bons résultats en M1 et en M2.

Bref, ne vous stressez pas. Concentrez plutôt sur votre seconde semestre

Je vous souhaite une bonne continuation